

**Discours
de
Patrick Devedjian**

**Président du Conseil général
des Hauts-de-Seine**

25 octobre 2013

**Session du Conseil général
Débat d'Orientations Budgétaires**

Je voudrais tout d'abord remercier les élus et les services pour leur travail qui nous permet dès à présent de débattre des orientations budgétaires du Département au titre de 2014, presque deux mois plus tôt que l'an dernier (14 décembre 2012), avec un vote du BP 2014 qui se tiendra, comme vous le savez, le 20 décembre prochain afin de faire coïncider année civile et exercice budgétaire.

Ce débat est placé, pour les départements en général, et pour le nôtre en particulier, sous des contraintes lourdes et des incertitudes majeures mais avec des ambitions bien affirmées.

Sur un plan général, les effets de la crise n'ont pas disparu comme par « enchantement », l'endettement de la France battra un record en 2014 avec 1950 milliards d'euros soit 30 000 euros par habitant, le désengagement de l'Etat se poursuit et s'accélère, des réformes sont décidées d'en haut, sans concertation en amont avec les partenaires de proximité (je pense notamment aux rythmes scolaires et à son uniformité imposée qui pourrait coûter selon une évaluation du ministère de l'Education Nationale 2 milliards d'euros), partenaires qui, de surcroît, doivent financer ces réformes sans compensation intégrale.

La seule réponse de ce gouvernement est d'alourdir la fiscalité notamment sur les classes moyennes, les familles, les retraités, les entrepreneurs et la « pause » annoncée signifie qu'après les élections municipales de mars, l'alourdissement s'accroîtra conformément à « l'obsession taxophile » de la majorité gouvernementale.

C'est tellement évident que déjà, en pleine « pause » ou prétendue telle, c'est presque tous les jours que l'on apprend soit la création ou l'aggravation d'une taxe ou d'une cotisation, soit la réflexion sur un nouveau prélèvement... : CGS progressive, prélèvement supplémentaire sur les retraites, nouvelle fiscalité sur les contrats assurances-vie et produits de placements (PEA), réforme des plus-values immobilières, baisse du plafond du quotient familial..., des mesures qui affectent notamment le pouvoir d'achat des Français et leur épargne, parfois même de manière rétroactive.

Il y a un « choc fiscal ». Les Français ont même un « ras le bol fiscal ».

Pour ce qui concerne les collectivités locales, le gouvernement nous parle de « Pacte de confiance et de responsabilité... » et en même temps il s'empresse de réduire l'enveloppe des concours de l'Etat aux collectivités territoriales de 1,5 milliard d'euros.

Nous, collectivités territoriales, nous avons l'obligation de présenter des budgets équilibrés (sauf la Seine-Saint-Denis qui inscrit et vote à son BP 2013 des crédits de 40 millions d'euros au titre de la péréquation avant même que la loi ne soit votée !).

Or, l'Etat conduit les départements dans une impasse budgétaire mais les autorise à alourdir la fiscalité locale pour financer les AIS (allocations individuelles de solidarité) en relevant de 3,80% à 4,5% le plafond maximal des droits de mutations à titre onéreux(DMTO).

L'Etat qui manque d'argent reporte sur les départements une partie de la prise en charge des dépenses sociales.

De surcroît, s'agissant des Hauts-de-Seine, nous ne sommes hélas pas à l'abri d'une nouvelle péréquation sur le produit de ce relèvement.

Comme l'a fort justement rappelé Monsieur Jarry lors du débat d'orientation sur le budget 2013, le 14 décembre 2012 : « la péréquation, c'est juste à condition de ne pas de servir de cela pour compenser les désengagements de l'Etat... » et j'ajouterais, pour ne pas compenser indéfiniment, et sans le moindre contrôle de l'usage qui est fait de l'argent public, une sorte de tonneau des Danaïdes de la mauvaise gestion ou des placements hasardeux.

Que les choses soient claires ; je suis favorable à la péréquation, je l'ai toujours été.

Mais je suis favorable à une péréquation contrôlée, qui ne soit pas partisane ; nous versons au titre de celle-ci 276 millions d'euros en 2013.

Rappelez-vous qu'un amendement partisan le 14 décembre 2012 a instauré un 3^{ème} critère de prélèvement du fonds de péréquation de la CVAE qui ne concernait que les Hauts-de-Seine ! Et le montant de notre versement a été porté à 12,5 millions d'euros (contre 1,6 million initialement). Ce 3^{ème} critère (produit de CVAE par habitant supérieur à 3 fois la moyenne) a été calculé par le gouvernement que pour ne frapper que les Hauts-de-Seine, pour épargner Paris et favoriser une fois de plus la Seine-Saint-Denis.

Et ce n'est pas fini puisque le projet de loi de Modernisation de l'action publique prévoit la création d'un nouveau fonds de solidarité entre les départements d'Île-de-France.

Au final, la Seine-Saint-Denis, qui prétend être un département pauvre, se retrouve après péréquation avec des ressources supérieures à celles des Hauts-de-Seine.

De surcroît, une campagne insidieuse est menée pour montrer du doigt et fragiliser les élus locaux, responsables et coupables de gabegie financière ; on en profite pour remettre en cause l'existence même des départements et les compétences des Maires, destiné à devenir des Maires d'arrondissement de Paris, alors qu'ils sont les élus préférés des Français (cote de confiance de 60% en moyenne).

Dans le même temps, il est demandé aux collectivités locales de pallier les déficiences de l'Etat en inventant un nouveau modèle de gestion alors même que l'Etat continue de leur transférer des compétences sans compensation et que lui n'arrive même pas à remettre en cause son propre modèle de gestion, empêtré dans les contradictions et états-d'âme de sa majorité.

Les élus locaux, quelque soit leur sensibilité politique, travaillent pour la qualité du service public local tous les jours ; ils n'ont pas en permanence à recevoir de leçons d'un Etat en grande partie impuissant, qui se défausse et se dérobe à ses responsabilités.

Pour ma part, j'estime que le Département est un partenaire de proximité à la bonne hauteur pour ses missions avec les Maires, ce que nous faisons notamment avec les contrats Département-Ville.

Je pense que la majorité gouvernementale va faire du Grand Paris une usine à gaz. Ce projet de Métropole, nouvelle couche au millefeuille, éminemment centralisateur et parisien, conduit à la suppression de nombreuses compétences des Maires de la petite couronne, à la disparition pure et simple des intercos et l'annexion unilatérale de leur patrimoine et, dans un terme plus ou moins proche, à la disparition des trois départements de la petite couronne.

Nous privilégions notre cœur de métier, en premier lieu la Solidarité (qui représente près de 60% de nos dépenses) et nous investissons sur l'avenir :

- pour renforcer la qualité de vie des alto séquanais,
- pour renforcer notre attractivité et notre compétitivité,
- pour favoriser l'emploi.
- pour donner à nos collégiens les moyens de leur réussite.

Alors que l'investissement régresse en moyenne dans les départements, dans les Hauts-de-Seine, il se renforce.

Oui, nous dépensons pour investir : 346 euros par habitant d'investissements directs et indirects, deux fois plus que la Seine-Saint-Denis, quatre fois plus que la Seine-et-Marne.

Au regard de la France, les Hauts-de-Seine sont au 3^{ème} rang en terme de dépenses d'équipement brut par habitant et au 2^{ème} rang en volume de dépenses d'investissement hors dette.

Mais cette ambition suppose un budget qui maîtrise et optimise ses dépenses de fonctionnement et son endettement pour dégager des marges de manœuvre.

Assurément, notre situation financière est saine ; elle a été confirmée par Standard and Poor's avec une note à long terme « AA perspective stable » ; ce n'est pas la note maximale car l'« environnement économique et financier » est incertain au regard notamment des « baisses de dotations de l'Etat et de l'accroissement du coût des compétences transférées ».

Notre but est de maîtriser nos dépenses de fonctionnement pour :

- Assumer pleinement nos compétences en terme de solidarité avec 707 millions d'euros inscrits soit une augmentation de 1,8% comprenant les trois allocations individuelles de solidarité (APA, PCH et RSA, la protection de l'enfance, l'accueil de la petite enfance et la PMI et l'allocation BBDOM 92.
- Donner davantage de moyens aux collégiens ; 1320 euros sont dépensés par collégien contre 1249 euros en Seine-Saint-Denis,
- Consacrer des crédits significatifs pour les transports en se substituant quand il le faut à l'Etat défaillant (échangeur de Chatenay-Malabry sur l'A86). Le Conseil général des Hauts-de-Seine est un grand financeur de projets nouveaux et de coûts d'exploitation des lignes avec notre très forte contribution au STIF de 93,42 millions d'euros soit près de 8% du budget total du STIF.

Pour mémoire, la participation du Conseil général des Hauts-de-Seine au STIF est supérieure aux participations de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne réunies. Ca, c'est encore une péréquation.

Notre investissement en transport est trois fois et demi supérieur à celui de l'Essonne ou de la Seine-Saint-Denis et trente fois supérieur à celui de la Seine-et-Marne.

- Maîtriser nos dépenses de personnel avec 189 euros par habitant (soit 21% de moins que la Seine-Saint-Denis).
- En termes de logement et contrairement aux idées propagées à tort, le Département des Hauts-de-Seine investit dans le logement. Au titre de l'Aide à la pierre (qui nous a été retirée pour des raisons partisans) entre 2007 et 2012, le nombre de logements locatifs sociaux agréés a été augmenté de 2000 à 3140 logements en moyenne annuelle.

Voilà un peu la philosophie des orientations budgétaires au titre de l'exercice 2014.

Je passe maintenant la parole à Monsieur BERDOATI, Rapporteur général du Budget.